



COMMUNIQUE DE PRESSE

Démantèlement de la lande de Calais

Accueil de migrants dans la région Grand Est

Ce 24 octobre, 7 bus ont quitté la lande de Calais en direction de la région Grand Est.

271 personnes, parmi lesquelles 18 personnes appartenant à des familles ont été accueillies. Il s'agit du premier groupe d'arrivées sur les environ 790 personnes qui rejoindront la région Grand Est.

La répartition par département des personnes arrivées ce jour est la suivante :

- l'Aube : 28 personnes ;
- La Marne : 16 personnes ;
- La Haute-Marne : 24 personnes ;
- La Meuse : 77 personnes ;
- La Meurthe et Moselle : 60 personnes ;
- Le Bas-Rhin : 6 personnes ;
- Le Haut-Rhin : 12 personnes ;
- Les Vosges : 48 personnes

Les départements des Ardennes et de la Moselle seront concernés par des arrivées ultérieures au cours de cette semaine.

La grande majorité des migrants accueillis sont d'origine soudanaise (83% des personnes accueillis).

Pour s'impliquer dans cette opération, les services de l'Etat de la région Grand Est ont fait le choix de créer des structures d'accueil à taille humaine, identifiées en parfaite concertation avec les élus locaux, ceci pour garantir les meilleures conditions d'accueil à des personnes qui fuient les guerres et les persécutions.

Les CAO (Centres d'Accueil et d'Orientation) sont intégralement financés par l'Etat et leur gestion, ainsi que leur encadrement, sont confiés à des associations expérimentées. Ce dispositif qui relève de la solidarité nationale répond à un objectif humanitaire, permet de mettre à l'abri des personnes qui se trouvaient en situation de grande précarité à Calais.

Cette mise à l'abri sera temporaire. Elle doit permettre aux acteurs associatifs d'aider les migrants à constituer, le cas échéant, un dossier de demande d'asile puisque la très grande majorité de ces personnes s'inscrit dans cette démarche.

Il sera procédé ensuite à leur réorientation dans le dispositif d'hébergement déjà existant, dédié aux demandes d'asile (Centres d'accueil de demandeurs d'asile - CADA).

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication interministérielle



Strasbourg, le 24 octobre 2016